

# Rapport annuel 2016

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	2
<b>MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> .....	3
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	4
Représentants - ville ou municipalités .....	4
<b>COMITÉ EXÉCUTIF</b> .....	4
<b>COMITÉ DE VIGILANCE</b> .....	5
<b>EMPLOYÉS</b> .....	5
Régulier – volet administration .....	5
Régulier – volet opération .....	5
Saisonnier régulier .....	6
Saisonnier 2016 .....	6
<b>ADMINISTRATION</b> .....	7
<b>OPERATION</b> .....	8
Enfouissement .....	8
Aire de réception des boues de fosses septiques .....	8
Collecte de bacs noirs .....	9
Biogaz.....	9
Valorisation des cendres industrielles.....	9
<b>RECUPERATION</b> .....	9
Recyclage .....	9
Écocentre.....	10
Collecteurs de piles.....	10
Collecte commerciale de recyclage .....	10
Déchiquetage de documents confidentiels.....	10
Plateforme de compostage .....	10
<b>TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION</b> .....	11

## MOT DU PRÉSIDENT

---

Pour une seconde fois en quatre ans, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre s'est vu remettre le prix Amélioration de la performance pour la collecte sélective 2016, par Tricentris, et ce, dans la catégorie 25 000 habitants et plus. C'est grâce aux efforts de nos contribuables, à améliorer le recyclage, et au travail des employés de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre que ce succès fût possible.

L'année 2016, c'est aussi une série de mesures prises, par le conseil d'administration, qui vise, en autre, l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles, de la MRC d'Antoine-Labelle, en continuant de maintenir les services aux contribuables déjà en place et en offrant une stabilité financière.

Ainsi, nous avons atteint 74 % de notre objectif, pour la collecte des matières organiques, et ce, dès la première année complète de collecte. Il y a eu une diminution, en deux étapes, du nombre de collectes de bacs noirs et ce, afin de favoriser le recyclage et le compostage. Ainsi, en 2015, nous avons passé de 34 à 26 collectes de bacs noirs et en 2016, de 26 à 18 collectes de bacs noirs annuellement. Les municipalités membres ont pu voir une diminution de leur quote-part de 2.5 %.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre compte continuer sur sa lancée, en 2017.

Robert Leblanc  
Président

## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

L'année 2016 fût la première année complète pour la collecte des matières organiques (bac brun). Avec la construction de l'aire de réception des boues de fosses septiques, construite à l'été 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre voyait la fin des grands projets d'infrastructure.

Les prochains défis, pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, sont de rentabiliser les installations afin d'atteindre les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles, de la MRC d'Antoine-Labelle et ce, en tenant compte de la capacité de payer des municipalités membres ainsi que de leurs contribuables.

Dans les prochaines années, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devra revoir l'offre de service à ces contribuables afin d'offrir des services de proximité.

Jimmy Brisebois  
Directeur général

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## Représentants - ville ou municipalités

**Monsieur Robert LeBlanc, Président**

Municipalité de Kiamika

**Monsieur Gaétan Brunet, Vice-Président**

Municipalité de Lac-des-Écorces

**Monsieur Alain St-Amour**

Municipalité de Chute-Saint-Philippe

**Monsieur Georges Piché**

Municipalité de Ferme-Neuve

**Monsieur Raymond Brazeau**

Municipalité de Lac-du-Cerf

**Monsieur Jean Gascon**

Municipalité de Lac-Saint-Paul

**Monsieur Denis Éthier**

Ville de Mont-Laurier

**Monsieur Éric Lévesque**

Municipalité de Mont-Saint-Michel

**Monsieur Henri Grenier**

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

**Madame Julie Sylvestre** (jusqu'au mois décembre 2016)

**Monsieur Stéphane Roy**

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

**Monsieur André Benoit**

Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

**Madame Annick Brault**

Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

## COMITÉ EXÉCUTIF

---

**Monsieur Robert LeBlanc, Président**

Municipalité de Kiamika

**Monsieur Gaétan Brunet, Vice-Président**

Municipalité de Lac-des-Écorces

**Monsieur Jean Gascon**

Municipalité de Lac-Saint-Paul

**Monsieur Denis Éthier**

Ville de Mont-Laurier

Monsieur Henri Grenier (jusqu'au mois de décembre 2016)

**Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain**

**Monsieur Stéphane Roy**

Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

## RÔLE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Dirigé par le conseil d'administration, le comité exécutif a comme principal mandat de discuter des dossiers en cours et d'en faire rapport et ou recommandation au conseil d'administration

## COMITÉ DE VIGILANCE

---

### ORGANISME LOCAL VOUE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### **Monsieur Réal Richer, Président**

Représentant

Représentant de l'Association de protection de  
l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)

### CITOYEN DU VOISINAGE

#### **Monsieur Éric Chartand**

Représentant des citoyens du quartier

### VILLE DE MONT-LAURIER

#### **Monsieur Denis Éthier**

Représentant de la Ville de Mont-Laurier

### ORGANISME LOCAL

#### **Monsieur Jocelyn Girouard**

Représentant de la Chambre de commerce

### MRC ANTOINE-LABELLE

#### **Madame Mylène Gagnon**

Représentante de la MRC d'Antoine-Labelle

Monsieur Jimmy Brisebois, Directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre agit comme secrétaire pour le comité de vigilance.

### RÔLE DU COMITÉ DE VIGILANCE

Le rôle du comité de vigilance est de faire des recommandations, à la Régie, sur l'élaboration et la mise en œuvre des mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement.

## EMPLOYÉS

---

### Régulier – volet administration

#### **Monsieur Jimmy Brisebois**

Directeur général

#### **Madame Carole Boudrias**

Directrice générale adjointe

#### **Madame Mariève Garceau**

Agente de communication

#### **Madame Diane Bazinet**

Adjointe administrative

### Régulier – volet opération

#### **Monsieur Michel Papineau**

Contremaître

#### **Madame Suzanne Brunet**

Préposée à la balance à camion

#### **Monsieur Julien Lecavalier**

Technicien à l'usine de traitement des eaux de  
lixiviation

#### **Monsieur Mike Brisebois**

Opérateur à l'aire de réception des boues de  
fosses septiques.

#### **Monsieur Patrick Papineau**

Opérateur à la plateforme de compostage

#### **Monsieur Kevin Murcia-Desloges**

Opérateur à la plateforme de compostage

**Monsieur Yvan Huberdeau**

Opérateur de machinerie lourde

**Monsieur André Chéchippe**

Opérateur de machinerie lourde

**Monsieur Philippe Chéchippe**

Opérateur de machinerie lourde

**Monsieur Stéphane Leboeuf**

Opérateur de machinerie à l'écocentre

**Madame Josée Pilon**

Préposée à la mise en ballot du carton

**Madame Anouk Chéchippe**

Préposée au déchetage

**Monsieur Michel Desparties**

Préposé au RDD et au TIC

**Monsieur Paul-André Côté**

Préposé à l'écocentre

**Monsieur Christian Vaillancourt**

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

**Monsieur Christian Martineau**

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

**Monsieur Justin Constantineau**

Chauffeur à la collecte commerciale de recyclage

**Monsieur Patrick Kingsley**

Journalier à la collecte commerciale de recyclage

**Monsieur Maxime Chalifoux**

Journalier à la collecte commerciale de recyclage

## EMPLOYÉS

---

(suite)

**Saisonnier régulier**

**Madame Lynda Lanctôt**

Patrouille verte

**Saisonnier 2016**

**Madame Christelle Vaillancourt**

Patrouille verte

**Monsieur Claude Michaudville**

Journalier

**Madame Suzie Desautels**

Journalière



Photos des employés de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Sont absents sur la photo : Mme Diane Bazinet, M. André Chéchippe, M. Kevin Murcia-Desloges, M. Yvan Huberdeau, Mme Lynda Lanctôt et M. Julien Lecavalier

---

## ADMINISTRATION

---

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit respecter les lois en vigueur ainsi que ces différents certificats d'autorisation afin de pouvoir exercer ces activités.

Parmi les Lois et les certificats d'autorisation en vigueur, voici ceux auxquels la Régie doit se référer :

Pour les opérations :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
  - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
  - Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle
  - Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un lieu d'enfouissement techniques et d'un système de traitement du lixiviat
- Certificat d'autorisation pour l'implantation d'un lieu de compostage, d'un système de déshydratation des boues de fosses septiques et augmentation de la capacité de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique
  - Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une aire de réception et de refroidissement des cendres industrielles.

Pour l'administration :

- Le Code municipal

## OPERATION

---

### Enfouissement

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a procédé à la construction de la cellule d'enfouissement #6 et ce, pour un montant total de 884 564.82 (taxes incluses).

C'est la firme Bolduc / Lacelle qui fut en charge des travaux de construction de la cellule #6.

En 2016, la Régie a enfoui 13 073.12 tonnes métriques de déchets dans ces cellules d'enfouissement techniques.



### Aire de réception des boues de fosses septiques

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a procédé à la construction de son aire de traitement des boues de fosses septiques. Au coût de 1 051 026.742 \$ (taxes incluses) et une subvention de 286 000 \$ provenant du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, cette aire de traitement permet de valoriser les boues de fosses septiques en compost.

Entre le 21 septembre 2016, date du début des opérations de traitement des boues de fosses septiques, au 31 décembre 2016, ce n'est pas moins de 810 fosses qui ont été vidées pour un total de 1 254.25 tonnes métriques de boues qui ont été transformées en compost.

### Collecte de bacs noirs

En juin 2016, le conseil d'administration a pris la décision de faire passer les collectes des bacs noirs de 26 collectes à 18 collectes annuellement et ce, à partir de janvier 2017.

Cette décision a pour but d'améliorer le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques sur son territoire et ainsi atteindre, à moyen terme, les objectifs du gouvernement édictés dans Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

### Biogaz

À la suite d'une entente signée avec Gaz Métro, pour la récupération des biogaz sur le site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, un montant de 11 781 \$ a été versé à la Régie, soit un montant de 15,00 \$ / tonne CO<sub>2</sub>e pour 5 992 unités.



### Valorisation des cendres industrielles

2016 fut la dernière année du projet pilote pour la valorisation des cendres industrielles. En effet, la ferme FP Raymond a pu obtenir, pour la dernière année, 4 334.49 tonnes métriques de cendres qui ont été valorisées sur des terres agricoles.

À la fin du projet pilote, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est allée en soumission afin d'obtenir des prix pour la valorisation des terres agricoles. Une nouvelle entreprise, Englobe, prendra en charge la valorisation sur des terres agricoles de nos douze municipalités membres. Le nouveau contrat est en vigueur pour les années 2017 à 2020. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre payera 3.32 \$ / tonne métrique pour que les cendres industrielles soient valorisées.

## RECUPERATION

### Recyclage

En 2016, c'est 2 669 tonnes métriques de recyclage que nous avons fait parvenir à Tricentris. Ce qui représente une augmentation de 2.1 %

D'ailleurs, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a renouvelé son adhésion avec Tricentris pour cinq ans, soit pour les années 2017 à 2021.

## Écocentre

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a récupéré le tonnage suivant :

Résidus verts :	686.86 tm
Matelas :	50.95 tm
Métal :	223.31 tm
Bois :	911.45 tm
Bardeaux :	1062.70 tm
Ciment :	302.65 tm

De plus, le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) et des résidus domestiques dangereux (RDD) ont permis de ramasser :

RDD :	79.27 tm
TIC :	64.87 tm

De plus, la Régie a acheté 12 conteneurs pour la récupération des technologies de l'information et des communications. Chaque municipalité a eu son conteneur sauf la municipalité de Kiamika qui a refusé d'obtenir un conteneur.



## Collecteurs de piles

En collaboration avec la maison Lyse-Beauchamp, la Régie a rafraîchi son inventaire de collecteur de piles.

En effet, c'est 30 collecteurs de piles qui ont été échangés et ce, dans les institutions, les commerces et les industries de nos douze municipalités membres.

## Collecte commerciale de recyclage

La collecte commerciale de recyclage a permis à la Régie de ramasser 799.21 tonnes métriques de carton provenant des différentes industries, des commerces ou des institutions de notre territoire.

C'est 200 clients qui se prévalent de ce service gratuit.

Le carton est mis en ballots et vendu à Kruger. En 2016, c'est 1776 ballots qui ont été fait ce qui représente 40 voyages de camions 53 pieds.

## Déchetage de documents confidentiels

En 2016, c'est 79.37 tonnes métriques de papier provenant du déchetage des documents confidentiels.

Le papier est mis en ballot et vendu à Kruger. En 2016, c'est 176 ballots qui ont été fait ce qui représente 4 voyages de camions 53 pieds.

## Plateforme de compostage

En 2016, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a signé la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des

matières organiques par biométhanisation ou compostage.

Un montant de 677 000 \$ a été accordé, à la Régie, pour la construction de la plateforme de compostage et de l'achat des bacs bruns prévu pour la collecte des matières organiques. La construction totale, incluant les équipements nécessaires de la plateforme de compostage, a coûté 1 909 000 \$

En 2016, c'est 1 989.89 tonnes métriques de matières organiques qui ont été ramassé lors des 34 collectes de bacs bruns.



## TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

---

En 2016, l'usine de traitement des eaux de lixiviation a traité 32 524 m<sup>3</sup> d'eau de lixiviation dans le réacteur biologique séquentiel (RBS), soit 90 m<sup>3</sup> par jour.

Une fois traité et répondant aux exigences gouvernementales, 31 909 m<sup>3</sup> d'eau ont été rejetés à la rivière de la Lièvre, soit 87 m<sup>3</sup> par jour.

Parallèlement aux activités normales de l'usine, 2016 fut aussi le début du traitement des eaux provenant des boues de fosses septiques.